

**Rapport de la commission ad hoc du Conseil général concernant le préavis municipal No 003/2023 relatif à l'actualisation de la Convention de la SIAEP (Service Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable).**

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers

Dans sa séance du 24 avril, le Bureau du Conseil général a désigné les soussignés membres de la Commission ad hoc chargée d'examiner le préavis de renouvellement de la convention des statuts de la SIAEP.

La convention actuelle, d'une durée de trente ans, date de 2009, et reprend, après quelques adaptations, celle de 1976 signée par les communes de Duillier et Coinsins.

Les diverses améliorations apportées au réseau depuis 2009, ont conduit les municipalités de Duillier et de Coinsins à demander la mise à jour du plan du réseau d'eau et de la convention.

La Commission ad hoc s'est réunie à 2 reprises, dont une en présence de M. Bardet, qui nous a fourni les explications nécessaires à la réalisation de cette tâche.

Considérant que les importantes modifications structurelles citées dans le préavis municipal,

*(Le remplacement de la conduite principale d'alimentation reliant les 2 communes en 2010, le remplacement du réservoir Paderewski et de la conduite d'amenée des sources des Tattes/Avouillons à la station de pompage de Crève-Coeur par une nouvelle station de pompage en 2017 et la transformation de la station de pompage de Bucleis sur Duillier par les SI de Nyon en 2021.)*

et les adaptations dans la gestion et l'administration des installations du réseau qui en résultent,

*(L'installation de compteurs dans différents endroits du réseau, afin que la SIAEP puisse en tout temps comptabiliser la consommation d'eau des 2 communes et la consommation de transit, le transfert de la présidence au 1er juillet de chaque année à la commune vice-présidente, les décisions prises à la majorité des voix et voix du président décisive en cas d'égalité, commune boursière Coinsins avec possibilité de transfert en cas de décision unanime du conseil administratif etc..)*

justifient pleinement l'actualisation des statuts de la Convention de la SIAEP et sa mise à jour, nous recommandons au Conseil général d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Coinsins, le 12 juin 2023

Les membres de la Commission ad hoc :

Cynthia Valentino



Fabienne Lévêque



Patrick Andrey

